

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Réception par le préfet : 14/10/2015

Publication : 15/10/2015

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 8 OCTOBRE 2015

DECISION

Numéro 15 – 09 – 062

Décision 5 : L'attribution de marché d'acquisition de véhicules épaves afin d'assurer la formation au secours routier des sapeurs-pompiers du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 septembre 2015, s'est réuni le 8 octobre 2015 à partir de 12 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Madame Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

La consultation porte sur la fourniture, la livraison ainsi que la récupération des véhicules épaves après l'action de formation des sapeurs-pompiers (manœuvre de désincarcération ou feux de véhicules).

Ce marché a été lancé selon la procédure d'appel d'offre ouvert et est soumis aux articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Les prestations donnent lieu à un marché à bons de commande sans quantité minimum et avec une quantité maximum en application de l'article 77 du code des marchés publics, correspondant à :

- 100 véhicules par an pour le lot n° 1 « épaves pour le secteur nord du département »
- 100 véhicules par an pour le lot n° 2 « épaves pour le secteur centre du département »
- 200 véhicules par an pour le lot n° 3 « épaves pour le secteur sud du département ».

La durée du marché est d'un an à compter de la notification du marché, reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période d'un an.

Les critères de sélection des offres sont analysés sur la base du seul critère prix (véhicule livré et récupéré).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 octobre 2015 afin de procéder à l'attribution de ce marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 8 octobre 2015 relatif à l'attribution du marché d'acquisition de véhicules épaves afin d'assurer la formation au secours routier des sapeurs-pompiers du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire comme suit :

Lots	Société retenue	Adresse
Lot 1 : « épaves pour le secteur nord du département »	Lot infructueux	
Lot 2 : « épaves pour le secteur centre du département »	Remorquage 42 Montbrison Pièces auto	39 Rue Bayard 42 600 SAVIGNEUX
Lot 3 : « épaves pour le secteur sud du département ».	Lot infructueux	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20151008-15-09-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2015

Publication : 15/10/2015



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2015

Publication : 15/10/2015

Article 2 : Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.



Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Philibert', written over a horizontal line.

Bernard PHILIBERT